



**DIRECTION DES SPORTS
SERVICE PISCINES, PATINOIRE ET LITTORAL**

PROTOCOLE DE REOUVERTURE DES PISCINES ET DE LA PATINOIRE

-

SPECIAL COVID 19

-

A partir du lundi 7 septembre 2020

SOMMAIRE

1. PRINCIPES GENERAUX.....	4
1.1. REGLES DE DEFINITION DE LA NOUVELLE FREQUENTATION MAXIMALE INSTANTANEE (FMI)	4
1.2. REGLES D'ACCUEIL DES PUBLICS	4
➤ Les règles de distanciation physique.....	4
➤ Le port du masque	4
➤ La distribution de gel hydroalcoolique	5
➤ Les flux de circulation.....	5
➤ Ouverture au public et désinfection continue.....	5
➤ Sèche-cheveux, sèche-mains	5
1.3. FONCTIONNEMENT GENERAL.....	5
➤ Une ouverture pour tous	5
➤ Mise en place d'un registre de présence	5
➤ Prêt de matériel.....	6
➤ Les vestiaires collectifs	6
➤ Organisation des leçons et animations	6
➤ Des recommandations et de nouveaux interdits.....	6
➤ Des dispositifs et équipements de sécurité.....	7
➤ Installations techniques	7
➤ Gestion des espaces.....	7
➤ Organisation des espaces de convivialité	7
1.4. ELEMENTS DE COMMUNICATION	8
2. LE STADE NAUTIQUE.....	9
2.1. CALCUL DE LA NOUVELLE FREQUENTATION MAXIMALE INSTANTANEE (FMI)	9
2.2. OUVERTURE ET FONCTIONNEMENT DES ESPACES.....	9
➤ Modalités d'ouverture des différents bassins.....	9
➤ Accueil et réservation.....	9
➤ Organisation de l'usage des vestiaires et des douches.....	9
2.3. PROTOCOLE D'ENTRETIEN ET DE DESINFECTION DES ESPACES ET DES MATERIELS.....	9
2.4. FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS.....	11
2.5. ORGANISATION DU TRAVAIL POUR LES PERSONNELS	11
3. LA PISCINE MONTMORENCY.....	13
3.1. CALCUL DE LA NOUVELLE FMI	13
3.2. OUVERTURE ET FONCTIONNEMENT DES ESPACES.....	13
➤ Modalités d'ouverture des différents bassins.....	13
➤ Accueil et réservation.....	13
➤ Organisation de l'usage de l'accueil des vestiaires et des douches.....	13
3.3. PROTOCOLE D'ENTRETIEN ET DE DESINFECTION DES ESPACES ET DES MATERIELS.....	14

3.4.	FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS	19
3.5.	ORGANISATION DU TRAVAIL POUR LES PERSONNELS	19
4.	LA PISCINE DU CHEMIN VERT	20
4.1.	CALCUL DE LA NOUVELLE FMI	20
4.2.	OUVERTURE ET FONCTIONNEMENT DES ESPACES.....	20
	➤ Modalités d'ouverture des différents bassins.....	20
	➤ Accueil et réservation.....	20
	➤ Organisation de l'usage des vestiaires et des douches.....	21
4.3.	PROTOCOLE D'ENTRETIEN ET DE DESINFECTION DES ESPACES ET DES MATERIELS	21
4.4.	ORGANISATION DU TRAVAIL POUR LES PERSONNELS	22
5.	LA PISCINE GRÂCE DE DIEU	23
5.1.	CALCUL DE LA NOUVELLE FMI	23
5.2.	OUVERTURE ET FONCTIONNEMENT DES ESPACES.....	23
	➤ Modalités d'ouverture des différents bassins.....	23
	➤ Accueil et réservation.....	23
	➤ Organisation de l'usage des vestiaires et des douches.....	25
5.3.	PROTOCOLE D'ENTRETIEN ET DE DESINFECTION DES ESPACES ET DES MATERIELS	26
5.4.	FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS	27
5.5.	ORGANISATION DU TRAVAIL POUR LES PERSONNELS.....	28
5.6.	ELEMENTS DE MODIFICATION DU POSS.....	29
6.	LA PATINOIRE	30
6.1.	CALCUL DE LA NOUVELLE FMI	30
6.2.	OUVERTURE ET FONCTIONNEMENT DES ESPACES.....	30
	➤ Modalité d'ouverture	30
	➤ Accueil et réservation.....	30
	➤ Organisation de l'usage des vestiaires.....	30
6.3.	PROTOCOLE D'ENTRETIEN ET DE DESINFECTION DES ESPACES ET DES MATERIELS	32
6.4.	FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS.....	34

1. PRINCIPES GENERAUX

Les principes généraux énoncés ci-dessous s'appliquent à compter du lundi 7 septembre pour tous les établissements ouverts de Caen la mer (Stade nautique, piscine du Chemin Vert, piscine Montmorency, piscine Grâce de Dieu et patinoire).

1.1. REGLES DE DEFINITION DE LA NOUVELLE FREQUENTATION MAXIMALE INSTANTANEE (FMI)

La définition du nombre maximum de personnes dans l'établissement suivra les préconisations indiquées dans le guide des recommandations des équipements sportifs mis à jour le 2 septembre 2020.

Ainsi, dans les piscines, la FMI est diminuée de 20%, soit une FMI égale à 80% de la FMI normale pour chacun des établissements. Dans ces conditions, un retour à la normale sera mise en œuvre pour l'usage des bassins.

Pour la patinoire, la FMI sur la piste de glace passe de 1080 à 435 patineurs (1 usager pour 4 mètres carré).

1.2. REGLES D'ACCUEIL DES PUBLICS

➤ Les règles de distanciation physique

La distanciation physique d'1 mètre de distance doit être appliquée quand les conditions matérielles le permettent.

Pour les scolaires en primaire, la distanciation physique n'est pas obligatoire mais elle sera recherchée en permanence.

Les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Les enseignants du secondaire gèrent leur groupe pendant les accès aux bassins/piste de glace et le déroulement de la séance.

➤ Le port du masque

Pour les personnels de Caen la mer, le port d'un masque est obligatoire dans l'établissement. Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

La Communauté urbaine Caen la mer met donc à disposition de ses agents les masques en conséquence.

Pour les activités d'animation des bassins nécessitant un effort physique, les éducateurs pourront se soustraire de l'obligation du port du masque dès lors que celui-ci dispense son cours dans le bassin en tenue de bain ou s'il respecte une distanciation physique d'au minimum 2 mètres si celui-ci reste sur le bord des bassins.

Pour les usagers des piscines, le masque demeure obligatoire dans l'établissement jusqu'aux cabines de déshabillage. En repartant, les usagers devront remettre leur masque dès qu'ils sont rhabillés pour quitter l'établissement.

Pour les usagers de la patinoire, le masque demeure obligatoire dans l'établissement jusqu'à la piste de glace. Le port du masque sur la piste n'est pas obligatoire mais reste recommandé si l'activité physique le permet.

Les accompagnants dans l'établissement devront obligatoirement porter le masque. Seuls les enfants de moins de 11 ans sont autorisés à entrer dans l'établissement sans masque.

Les accompagnants habillés dans l'établissement devront obligatoirement porter le masque.

➤ **La distribution de gel hydroalcoolique**

Du gel hydroalcoolique est mis à disposition des usagers à l'entrée des établissements.

Le personnel, les enseignants, les entraîneurs et les accompagnateurs de manière générale veilleront à l'utilisation systématique du gel hydroalcoolique ou au lavage savonné des mains.

➤ **Les flux de circulation**

Les flux d'entrées, de sorties et de circulation restent différenciés dès lors que ce fonctionnement est compatible avec l'accueil de tous les publics, de façon à limiter au maximum les concentrations de personnes dans des espaces confinés.

Pendant les séances publiques de natation, l'entrée dans l'eau et la sortie d'eau doit respecter la règle de distanciation. La même règle est établie pour la patinoire.

Les nageurs devront respecter les consignes données par les maitres-nageurs ou surveillants sauveteurs en ce qui concerne la répartition par ligne d'eau ainsi que les consignes de distanciation dans tous les espaces aquatiques.

Chaque nageur devra adapter sa vitesse de nage au respect des règles de distanciation. La même règle est établie pour les patineurs.

Un marquage au sol sera noté pour aider au respect des 1m de distance entre chaque client devant la caisse, au contrôle et à la borne à patins.

➤ **Ouverture au public et désinfection continue**

Des circuits de circulation sont élaborés dans chaque établissement de façon à gérer l'afflux des usagers dans les espaces contraints (vestiaires, douches...) chaque fois que cette organisation est compatible avec l'accueil de tous les publics.

Quel que soit la configuration choisie, l'ouverture en continu de l'établissement permettra d'assurer le nettoyage et la désinfection des espaces, notamment les cabines, casiers et sanitaires tout au long de la journée.

➤ **Sèche-cheveux, sèche-mains**

Les sèche-cheveux et sèche-mains sont mis hors d'usage.

1.3. FONCTIONNEMENT GENERAL

➤ **Une ouverture pour tous**

Aux heures d'ouverture de l'établissement, l'ensemble des bassins et de la piste de glace ouverts au public sera accessible à tous les usagers sans réservation préalable.

Les clubs et scolaires seront à nouveau accueillis sur leurs créneaux. Les enseignants et encadrants des clubs seront chargés de respecter et de faire respecter les gestes barrière aux pratiquants placés sous leur responsabilité selon leurs propres protocoles. Ceux-ci seront rédigés dans le respect du protocole de Caen la mer et en conformité avec les protocoles des fédérations sportives et envoyés à Caen la mer pour information.

➤ **Mise en place d'un registre de présence**

Pour les clubs et les scolaires, un registre nominatif de présence doit être tenu de sorte qu'en cas de test COVID positif, l'Agence Régionale de Santé (ARS) puisse entrer en contact avec les personnes ayant pratiqué une activité sportive avec le malade.

Chaque association est tenue de désigner un référent COVID qui sera l'interlocuteur de la collectivité et de l'ARS si besoin.

➤ **Prêt de matériel**

Aucun matériel de nage ou d'aide au patinage ne sera mis à disposition par l'établissement aux usagers accueillis sur le temps public.

Les locations des patins à la patinoire sont toujours possibles.

Le prêt aux collègues, aux lycées et aux clubs est possible si les responsables ou encadrants de ces groupes assurent la désinfection immédiate du matériel utilisé. Les usagers auront la possibilité d'apporter leur propre matériel (planche, palmes, pull-buoy, etc).

Les transats ne seront pas mis à disposition du public.

Les matériels utilisés pour les animations et les enseignements seront désinfectés par les personnels de l'établissement après chaque utilisation.

➤ **Les vestiaires collectifs**

L'utilisation des vestiaires collectifs est possible prioritairement aux groupes devant être accueillis de manière à optimiser la désinfection de ces espaces avant chaque arrivée de groupe.

Le port du masque dans ces espaces est obligatoire et le respect de la distanciation physique d'1 mètre minimum s'applique (sauf pour les élèves des classes des écoles primaires).

Il appartient aux différents types de public (grand public, clubs et scolaires) d'organiser leur utilisation en fonction des recommandations sanitaires en vigueur. Ainsi, les usagers pourront utiliser une cabine individuelle si les effectifs présents dans le vestiaire collectif sont jugés trop importants. Pour les clubs et scolaires, l'usage de ces vestiaires pourra se faire en sous-groupe et de façon successive.

➤ **Organisation des leçons et animations**

L'ensemble des créneaux de leçons individuelles et collectives et animations est ouvert au public.

Pour limiter un trop grand nombre de participants sur un espace réduit, la capacité d'accueil des animations pourra être réduite le cas échéant.

Les inscriptions et réservations suivront les mêmes modalités (via internet et sur réservation téléphonique).

Le nombre d'accompagnant pour un enfant en leçon est limité à 1 personne.

A la patinoire, compte tenu du nombre restreint sur ces activités, les leçons et les animations telles que les anniversaires sont ouverts normalement.

Toutefois, une jauge de maximum 8 enfants, 1 accompagnateur et 1 éducateur est prévue.

Les inscriptions et réservations se feront directement en caisse.

➤ **Des recommandations et de nouveaux interdits**

Outre les obligations et interdits inscrits dans le règlement intérieur des piscines, d'autres interdictions et préconisations sont amendées au règlement intérieur et feront l'objet d'une signalétique à l'entrée.

L'affichage des gestes barrière reprenant les directives nationales sera rappelé dans tous les espaces :

- Porter un masque dans l'établissement est obligatoire (hors tenue de bain).
- Se laver régulièrement les mains prioritairement à l'eau et au savon, à défaut au produit hydroalcoolique ;

- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche quand on tousse ou éternue dans son coude ;
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique ;
- Eviter de se toucher le nez, la bouche et le visage ;

D'autres recommandations et interdictions seront ajoutées :

- Prendre une douche savonnée obligatoire avant d'aller nager ;
- Respecter les emplacements dédiés sur les plages, gradins, tribunes, solarium, terrasses, pelouses, patio... ;
- Interdiction de stationner dans le hall d'entrée ;
- Interdiction d'utiliser les sèche-cheveux, sèche-mains, et essoreuses à maillots de bain ;
- ...

➤ Des dispositifs et équipements de sécurité

Masques

Des équipements de sécurité sont mis à disposition du personnel. Le port du masque est obligatoire.

Marquage au sol et Plexiglas

Toutes les caisses seront équipées d'une plaque de Plexiglas et un marquage au sol sera réalisé pour aider au respect des 1m de distance entre chaque client, ce jusqu'aux extérieurs.

➤ Installations techniques

L'apport du volume d'air neuf sera de 80% minimum, et un maintien du taux de chlore actif sera assuré entre 0,8 mg/l et 1,4 mg/l.

➤ Gestion des espaces

La distanciation spatiale est indiquée tout au long du cheminement de l'utilisateur et débute à l'extérieur en amont de l'entrée de l'établissement.

Les halls d'accueil sont vidés de leur mobilier.

Le paiement sans contact est privilégié et le caissier se trouve derrière une paroi de protection transparente.

Le nombre de vestiaires, cabines, casiers et douches sont normalement ouverts aux usagers en respectant la distanciation physique d'1 mètre minimum pour les vestiaires collectifs. L'usage des cabines individuelles est recommandé.

Des poubelles pour les masques sont spécialement mises à disposition des usagers à la sortie des vestiaires ou avant les douches selon la configuration des établissements.

Les douches sont approvisionnées en savon et sont obligatoires avant d'entrer dans les bassins.

Les regroupements ou les discussions dans les bassins/hors bassins, et dans l'enceinte de la patinoire, sont soumis aux mêmes règles de distanciation physiques (1m entre chaque personne).

➤ Organisation des espaces de convivialité

Chaque organisateur d'événements devra au préalable présenter son protocole à la collectivité conformément aux directives gouvernementales et fédérales. Des mesures spécifiques devront être établies par les organisateurs afin de limiter les risques de propagation du virus :

- Gestion des flux des invités ;
- Organisation et maintien des distanciations physiques ;

- organisation des buvettes et buffets selon les préconisations gouvernementales (Cf. réglementation des bars et hôtels) ;
- Aération des espaces ;
- ...

1.4. ELEMENTS DE COMMUNICATION

L'ensemble des nouvelles recommandations sera affiché au public sous forme de logo dans tous les espaces :

- Respecter les règles de distanciation (1m entre chaque usager) dans l'établissement et dans les bassins ;
- Port du masque obligatoire ;
- Désinfection des mains obligatoire ;
- Douche savonnée obligatoire avant la baignade ;
- Port du bonnet de bain obligatoire ;
- Respecter les emplacements prévus sur plages, gradins et solariums ;
- Pas de prêt de matériel (planches, ceintures, luges,...) ;
- Sèche-cheveux interdits.

2. LE STADE NAUTIQUE

2.1. CALCUL DE LA NOUVELLE FREQUENTATION MAXIMALE INSTANTANEE (FMI)

La nouvelle FMI de l'établissement passe de 2023 à 1618 personnes.

2.2. OUVERTURE ET FONCTIONNEMENT DES ESPACES

➤ Modalités d'ouverture des différents bassins

2 flux différenciés pour 2 espaces de pratique

Un circuit est organisé afin de limiter les croisements.

Un marquage au sol est prévu à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement.

Deux files sont matérialisées, l'une pour les bassins, l'autre pour la halle d'activité.

En cas de forte affluence, deux files d'attente pour les deux halles bassins sont prévues sur le parvis du stade nautique identifiées par un marquage au sol.

Elles permettent le respect de la distanciation.

➤ Accueil et réservation

L'achat et la recharge d'abonnement par internet sont encouragés. Le paiement sans contact sera privilégié, le TPE sera facile d'accès et l'agent de caisse se trouvera derrière une vitre en Plexiglas.

Les usagers pourront continuer de se présenter en caisse pour l'achat de billet d'entrée à l'unité.

Un marquage au sol facilitera le respect de la distance pour se rendre auprès de l'agent de caisse.

L'espace accueil sera vidé de son mobilier.

➤ Organisation de l'usage des vestiaires et des douches

Deux flux de circulation seront parfaitement distincts. L'un utilisant l'espace vestiaire de la halle d'activité pour desservir la halle d'activité, l'autre desservant les bassins sportifs du 50m et du 25m.

Pour l'accès aux bassins de la halle d'activité, 6 douches cloisonnées demeureront. En plus des 12 douches situées à l'étage.

Pour l'accès aux bassins de 25m et 50m, les 2 douches cloisonnées resteront ouvertes. Les douches murales sont au nombre de 14, soit 16 douches au total pour cette partie de vestiaire.

Au total, l'établissement sera équipé de 34 douches.

Pour rappel, la douche savonnée est obligatoire avant d'entrer dans les bassins.

2.3. PROTOCOLE D'ENTRETIEN ET DE DESINFECTION DES ESPACES ET DES MATERIELS

Pendant le temps hors présence du public, les protocoles de nettoyage et désinfection restent inchangés. En présence du public, les méthodes des protocoles de nettoyage et désinfection restent valides mais la désinfection doit être permanente dans les zones.

Hygiène hors présence public ou par zonage (nettoyage et désinfection)

Phase 1 : réalisé par l'équipe du soir (20h à 23h)

Phase 2 : réalisé par l'équipe du matin (5h à 8h)

SUPPORTS	FREQUENCE	MATERIEL	EPI	PRODUIT	DOSE	TEMPS DE CONTACT selon efficacité voulue	RINCAGE	OBSERVATIONS
Sols plages bassins	1 fois par semaine	monobrosse ou autolaveuse (avec eau ozonée)	gants chaussures de sécurité lunettes	Eury's Eau ozonée	1%	5 minutes minimum	oui	Détrempage de la zone Respecter le temps de contact Puis passage de l'auto-laveuse en aspiration (en marche lente pour être plus efficace) Eury's : 1 fois par semaine (2 fois si nécessaire) P1 : lundi et mardi par moitié P2 : mercredi
Sols sanitaires, zones cabines, collectifs et casiers	1 fois par jour avec alternance des produits	monobrosse ou autolaveuse (avec eau ozonée)	gants chaussures de sécurité lunettes	Eury's Primactyl eau ozonée	selon produit	6 minutes minimum	oui	Détrempage de la zone Respecter le temps de contact Puis passage de l'auto-laveuse en aspiration Eury's : les lundis, mercredis, vendredis et dimanches Primactyl : les mardis, jeudis et samedis
sol du hall	quotidienne	autolaveuse 500 ou utilisation de la machine à vapeur	gants	eau ozonée ou eau déminéralisée		5 minutes (eau ozonée) 0 pour la vapeur	non	Pour une utilisation efficace de la vapeur, adopter une allure lente pour permettre désinfection optimale
Bouton poussoir, barre d'appui, trespas et distributeur de papier	1 fois par jour et suivant l'état	pulvérisateur et microfibre bleue	gants	Eau ozonée ou Primactyl dosé	2%	5 minutes minimum	non	
W.C	1 fois par jour	pulvérisateur et microfibre rose	gants	Eury's, Primactyl & Eau ozonée	selon produit	5 minutes minimum	non	
Intérieur des toilettes	Autant de fois que nécessaire	pulvérisateur	gants	Eury's	1%	5 minutes minimum	non	Frotter l'intérieur de la cuvette avec la brosse Mettre du détartrant Eury's Temps d'action :
Poubelle	1 fois par jour et suivant l'état	pulvérisateur et microfibre jaune	gants	Eau ozonée ou Primactyl	2%	5 minutes minimum	non	

L'eau ozonée peut être utilisée sur toutes les surfaces selon la méthode de préimprégnation (avec les mops et microfibres) en présence du public

Aucun rinçage n'est nécessaire avec l'eau ozonée.

Elle est non calcaire et désinfectante pendant 4h et détergente pendant 24 heures.

Attention : NE PAS MELANGER AVEC DES PRODUITS D'ENTRETIEN

Entretien en journée (entretien et désinfection)

répartition des agents sur les zones selon le planning

SUPPORTS	FREQUENCE	PREPARATION	EPI	PRODUIT	DOSE	TEMPS DE CONTACT selon efficacité voulue	RINCAGE	OBSERVATION
Sols plages bassin et sanitaires, zones cabines et casiers	au moins 1 fois par jour	autolaveuse ou utilisation de la machine à vapeur	gants chaussures de sécurité lunettes	Avec l'autolaveuse eau ozonée ou Primactyl	2%	5 minutes minimum	oui	Eau ozonée : Peut être effectué en présence du public. Détrempage puis passage de l'auto-laveuse pour assécher le support. Vapeur : Pour une utilisation efficace, adopter une allure lente pour permettre désinfection optimale
Bouton poussoir, barre d'appui, trespas et distributeur de papier	Autant de fois que nécessaire	pulvérisateur et microfibre bleue	gants	Eau ozonée ou Primactyl	2%	5 à 15 mn selon produit	non	
W.C	Autant de fois que nécessaire	pulvérisateur et microfibre rose	gants	Eury's & ou Eau ozonée	1%	5 à 15 mn selon produit	non	
Intérieur des toilettes	Autant de fois que nécessaire	balayette	gants	Eury's & ou Eau ozonée	1%	5 à 15 mn selon produit	non	
Poubelle	Autant de fois que nécessaire	pulvérisateur et microfibre jaune	gants	Eau ozonée ou Primactyl	2%	5 à 15 mn selon produit	non	

Remarque : une attention particulière sera apportée sur les zones contact (poignées de porte, interrupteurs, boutons ascenseurs, rampes d'escalier, robinets, chasses d'eau...) et les sanitaires.

Toutes les poubelles noires doivent être maintenues ouvertes afin d'éviter tout contact.

2.4. FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS

Des réunions d'équipe sont organisées par petits groupes afin d'informer et d'échanger avec les agents sur l'organisation mise en place pour la réouverture au public.

Les règles sont énoncées ou rappelées au personnel.

Les grands principes sont :

- Les locaux sont aérés systématiquement ;
- Un maximum 4 agents dans la salle de repos et les vestiaires du personnel est autorisé ;
- Chaque agent qui utilise la salle de repos nettoie son espace de repas et le matériel utilisé avec le *Primactyl* et l'essuie tout laissé à cet effet ;
- Les poignée de portes du micro-onde et du réfrigérateur seront nettoyées après chaque utilisation ;
- Dans le réfrigérateur, chaque repas déposé doit être enfermé dans un contenant avec le nom de l'agent. Toute bouteille doit également comporter le nom de son propriétaire. Aucun aliment ne doit rester plus d'une journée. Le réfrigérateur sera désinfecté deux fois par semaine à la vapeur.
- Interdiction de laisser des effets personnels notamment vestimentaires hors des casiers personnels ;
- Les matériels pédagogiques seront désinfectés par les éducateurs après chaque utilisation à l'eau ozonée et à la vapeur ;
- Les talkies-walkies seront désinfectés par les agents au *Primactyl* après chaque utilisation ;
- ...

➤ Sécurité des agents

Pour l'entretien des surfaces, le port des gants est conseillé avec nécessité de se laver les mains avant et après chaque utilisation.

Des masques et des visières seront mis à disposition des personnels. Le port du masque est obligatoire.

Des tee-shirts supplémentaires seront distribués aux agents qui le souhaitent.

➤ Planning et zones de travail

Le respect des horaires de prise et de fin de poste permettra d'éviter le croisement des agents.

La présence des personnels dans la salle de repos est limitée à 4 personnes en simultanée. Un planning quotidien est établi.

Des boîtes de lingettes désinfectantes sont laissées à disposition du personnel pour la désinfection des espaces de travail (bureau, clavier, souris, sacs oxygène...) dans les locaux MNS et en caisse.

2.5. ORGANISATION DU TRAVAIL POUR LES PERSONNELS

Application des protocoles

Les personnels seront attentifs à maintenir les gestes barrière et à rappeler si nécessaire aux usagers ces consignes.

Pendant le temps hors présence du public, les protocoles de nettoyage et désinfection restent inchangés.

En présence du public, les méthodes des protocoles de nettoyage et désinfection restent valides mais la désinfection doit être permanente dans les zones.

Hall d'accueil

Les sanitaires restent ouverts au public.

Zone de déchaussage

- Utilisation de l'eau ozonée pour le nettoyage et la désinfection du banc et de la cabine avec l'aide d'une microfibre préimprégnée ou d'un pulvérisateur ;
- Interdiction d'utiliser les sèche-cheveux, sèche-mains, et essoreuses à maillots de bain ;
- Vérification de la disponibilité de savon en permanence dans les distributeurs ;
- Nettoyage du pédiluve toutes les demi-heures ou plus si nécessaire ;
- Nettoyage des lavabos à l'aide d'eau ozonée ou du *Primactyl*.

Zone cabines

- Des poubelles réservées aux masques sont disposées près des cabines. Elles comportent deux sacs qui sont à jeter dans le container gris ;
- L'eau ozonée sera utilisée pour le nettoyage et la désinfection des cabines avec l'aide d'une microfibre préimprégnée ou d'un pulvérisateur ;
- Le maintien de l'hygiène des sols se fera par l'utilisation de raclettes, de mops préimprégnés, et par des autolaveuses.

Zone casiers

- Tous les casiers sont disponibles au public ;
- L'entretien est réalisé à l'aide de microfibres préimprégnées, à l'eau ozonée ou à la vapeur ;
- Le maintien de l'hygiène des sols est effectué par l'utilisation de raclettes, de mops préimprégnés, et par des autolaveuses.

Douches, sanitaires et escaliers

- Pour l'escalier, passage de la raclette et la mop préimprégnée ;
- Pour la rampe de l'escalier, utilisation de la microfibre préimprégnée ;
- Vérification de la disponibilité de gel hydroalcoolique utilisé avant la douche pour le baigneur ;
- Pour les douches, utilisation de l'eau ozonée pour le nettoyage et la désinfection des trespas avec l'aide d'une microfibre préimprégnée ou d'un pulvérisateur ;
- Vérification de la disponibilité de gel douche, en permanence fournis ;
- Nettoyage des lavabos et toilettes à l'aide d'eau ozonée ou du *Primactyl*.

Zone bassins

- Maintenir la zone propre à l'aide d'une mop préimprégnée à l'eau ozonée ;
- Utilisation de la méthode de détrempe avec les autolaveuses (avec l'eau ozonée) sur les plages toutes les heures ;
- Désinfection des zones entre deux plots à l'aide d'une mop préimprégnée à l'eau ozonée.

Remarque : une attention particulière sera apportée sur les zones contact (poignées de porte, interrupteurs, boutons ascenseur, rampes d'escalier, robinets, chasses d'eau...) et les sanitaires.

Toutes les poubelles noires doivent être maintenues ouvertes afin d'éviter tout contact.

3. LA PISCINE MONTMORENCY

3.1. CALCUL DE LA NOUVELLE FMI

La FMI de l'établissement passe de 362 à 290.

3.2. OUVERTURE ET FONCTIONNEMENT DES ESPACES

➤ Modalités d'ouverture des différents bassins

Le sas d'entrée est coupé en 2 (marquage au sol et signalétique dès le panneau se trouvant sur le parking de la piscine, poteaux et rubalise).

L'entrée se fait par la gauche, puis par le portique de gauche ou la barrière PMR (activée par le régisseur uniquement).

La sortie se fait par le portique côté mur, puis par la partie côté droit du sas.

Les cabines et vestiaires collectifs sont nettoyés et désinfectés le matin entre 7h et 9h (2 agents).

Au niveau des douches, un barriérage séparera les douches de chaque côté afin de réorganiser les flux d'entrées et de sorties.

Tous les casiers sont ouverts.

A partir de l'ouverture au public :

- 1 agent est présent en permanence dans l'espace cabines de 9h à 19h pour le nettoyage et la désinfection des espaces ;
- 1 agent est présent en permanence dans l'espace douches et sanitaires (accompagne chaque leçon aux bassins et désinfecte le vestiaire après son passage) de 9h à 19h ;
- les 2 agents nettoient et désinfectent tout l'espace vestiaires/sanitaires/douches de 19h à 20h, vident les poubelles en isolant les masques jetés.

Soit 2 agents en permanence de 7h à 20h dans l'espace vestiaires/sanitaires.

L'espace douches et sanitaires

- Toutes les douches sont ouvertes au public ;
- Les distributeurs de savon sont toujours remplis ;
- Des poubelles pour le dépôt de masques non lavables seront prévues avant la zone de douche ;
- Les poubelles "glouton" sans contact sont mises en service.

➤ Accueil et réservation

L'achat et la recharge d'abonnement par internet sont encouragés. Le paiement sans contact sera privilégié, le TPE sera facile d'accès et l'agent de caisse se trouvera derrière une vitre en Plexiglas.

Les usagers pourront continuer de se présenter en caisse pour l'achat de billet d'entrée à l'unité.

Un marquage au sol facilitera le respect de la distance pour se rendre auprès de l'agent de caisse.

L'espace accueil sera vidé de son mobilier.

➤ Organisation de l'usage de l'accueil des vestiaires et des douches

L'espace accueil :

- tout le mobilier de l'accueil est stocké ailleurs (tables, chaises, bancs);
- le hall d'accueil est nettoyé et désinfecté par les agents d'entretien au moins 2 fois par jour (le matin et le midi) ;

- les régisseurs sont chargés de désinfecter régulièrement la banque d'accueil, le terminal TPE, les vitres en Plexiglas et les portiques d'accès.
- les sanitaires PMR de l'espace accueil sont accessibles et nettoyés après chaque passage par l'agent présent à l'accueil de 9h à 19h ;
- le sèche-mains de l'accueil est désactivé, au même titre que tous les sèche-cheveux ;
- l'utilisation d'aspirateur demeure déconseillé vu le risque de propagation du virus ;
- la distanciation spatiale sera marquée au sol à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment ;
- un seul agent sera en poste à la caisse, aucun autre agent autorisé à entrer. L'agent présent à l'accueil veillera au respect des distances de sécurité ;
- le paiement sans contact sera privilégié, le TPE facile d'accès et le caissier derrière une vitre en Plexiglas ;
- tous les casiers sont ouverts.

3.3. PROTOCOLE D'ENTRETIEN ET DE DESINFECTION DES ESPACES ET DES MATERIELS

1 - Entretien matinal = le nettoyage complet TABLEAUX N°1 ET 2

NETTOYAGE = pré lavage + lavage + rinçage		1 fois / jour
Pré lavage	Lavage (3 phases)	Matériel
pour éliminer les grosses salissures, 3 techniques : - balayage humide - arrosage au jet - nettoyeur haute pression	épandage du détergent	- pulvérisateur - auto-laveuse - PAD
	temps d'action du détergent	minimum 5 minutes
	action mécanique (brossage)	- auto-laveuse - mono brosse
DETARTRAGE		1 fois/jour
- au moins une fois par semaine - le détartrant (Ph < 7) - temps d'action du produit de 20 minutes - rinçage abondant		<i>la plupart de nos produits sont des combinés détartrants et désinfectants</i>
DESINFECTION		En continu
- ne désinfecter que ce qui est propre - la désinfection est momentanée - respecter le temps de contact (sauf eau ozonée) - pas de rinçage - la désinfection est régulière		AUTO LAVEUSE + EAU OZONEE

TABLEAU N°1 : Le nettoyage matinal des bassins, plages et goulottes

NETTOYAGE COMPLET DES BASSINS / PLAGES / GOULOTTES					5h-9h 2 agents	
TÂCHES	Matériel	Produits	Action	Temps action	Rinçage	Fréquence
Goulottes	Nettoyeur HP	PARADOX	Dégraissage	5 minutes	OUI	1 fois par jour
LIGNES DE FLOTTAISON	EPONGE MAGIQUE		FROTTAGE	NON	NON	1 fois par jour
INOX BASSINS	PAD BLANC	SUPRALU	Désinfection spécial ALU	5 minutes	OUI	1 fois par jour
Prélavage Si besoin	JET	EAU	Enlever les grosses salissures	NON	NON	1 fois par jour
LAVAGE	PAD	PARADOX	Epandage	5 minutes	NON	1 fois par jour
	MONO BROSSE		brossage	5 minutes	OUI	
Désinfection continue	AUTO LAVEUSE	EAU OZONEE	EPANDAGE	NON	NON	4 fois par jour

TABLEAU N°2 : le nettoyage matinal de la zone accueil, vestiaires, sanitaires

NETTOYAGE COMPLET DES VESTIAIRES / SANITAIRES / DOUCHES					7h à 9h 2 agents	
TÂCHES	Matériel	Produits	Action	Temps action	Rinçage	Fréquence
Prélavage <i>Si besoin</i>	JET	EAU	NON	NON	NON	1 fois par jour
Lavage SOLS	PAD	EURYS BOUQUET	EPANDAGE	20 minutes minimum	Au jet + séchage à l'auto laveuse	1 fois par jour
	PAD OU MONOBROSSE		BROSSAGE	NON		
Détartrage SANITAIRES	PAD	WC MOUSSE	BROSSAGE	10 minutes	Au jet + séchage à l'auto laveuse	1 fois par jour
Désinfection continue	AUTO LAVEUSE	EAU OZONEE	EPANDAGE	NON	NON	A utiliser dans les 4 heures Désinfection en continu

2 - Entretien de maintenance toute la journée **TABLEAU N°3**

Pour maintenir un état de propreté maximal, c'est un nettoyage simplifié et continu à l'eau ozonée :

Horaires : 9h00 – 20h00.

2 agents en permanence :

- 1 agent dans l'espace cabines (individuelles et familiales)
- 1 agent dans l'espace douches / sanitaires / collectifs
- en présence du public, nettoyer et désinfecter régulièrement les surfaces et les objets qui sont fréquemment touchés :
 - les poignées de porte ;
 - les interrupteurs ;
 - les robinets d'eau des toilettes ;
 - les accoudoirs de chaises, tables, bancs ;
 - les rampes d'accès.

- Nettoyer avec les produits de nettoyage/désinfection habituels (pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants devraient être efficaces s'ils respectent la norme de virucidie pour les virus enveloppés).
- Il faut éviter si possible l'utilisation de vaporisateur ou pulvérisateur afin de limiter la formation d'aérosol de produit désinfectant pouvant être inhalé et ainsi irriter les voies respiratoires. Si un tel vaporisateur est utilisé, le régler afin d'avoir un jet à grosses gouttes.
- L'utilisation d'aspirateur demeure déconseillé vu le risque de propagation du virus ;
- Aérer les locaux (par ouverture en grand de toutes les fenêtres) notamment pendant et après les opérations de nettoyage, et vérifier le bon fonctionnement des systèmes d'aération et de ventilation.

Espaces à nettoyer et désinfecter en permanence :

- cabines individuelles et familiales ;
- vestiaires collectifs ;
- douches et sanitaires ;
- hall d'accueil.

Matériel utilisé :

- pad ;
- chariot double seaux (1 rouge avec le détergent + 1 bleu pour le rinçage) ;
- auto laveuse ;
- pulvérisateur pour désinfecter ;
- monobrosse.

3 – Les produits utilisés

Produits	définitions	Temps de contact	Rinçage
Détergents EURYS BOUQUET PARADOX	- élimine la saleté - libère les particules - prépare l'action du désinfectant - s'accompagne d'un brossage	5 minutes	OUI
Désinfectants PRIMACTYL Eau ozonée	Tue les micro organismes	5 minutes	NON
Détartrants WC MOUSSE	Empêche ou diminue la formation de tartre dans les conduits	20 minutes	+++

TABLEAU N°3 : l'entretien de maintenance de la zone accueil, vestiaires, sanitaires

NETTOYAGE COMPLET DES VESTIAIRES / SANITAIRES / DOUCHES					7h – 9h	2 agents
SURFACES	Matériel	Produits	Action	Rinçage	Séchage	Fréquence
SOL ACCUEIL	- aspirateur - auto laveuse	Eau ozonée	Nettoyage	NON	AUTO LAVEUSE	Au moins 2 fois par jour
SOL CABINES	PAD	EURYS BOUQUET	5 minutes	JET	AUTO LAVEUSE + RACLETTTE	1 fois par jour
SOL COLLECTIFS	- aspirateur - PAD - AUTO LAVEUSE	EURYS BOUQUET	5 minutes	JET	AUTO LAVEUSE + RACLETTTE	1 fois par jour
SOL DOUCHES	PAD	EURYS BOUQUET	5 minutes	JET	AUTO LAVEUSE + RACLETTTE	1 fois par jour
WC	BROSSE	WC MOUSSE	20 minutes	JET cuvettes	NON	En permanence
FAIENCES DOUCHES	PAD	EURYS BOUQUET OU WC MOUSSE	5 minutes	JET	NON	3 fois par semaine
PEDILUVE	AUTO LAVEUSE OU PAD	EURYS BOUQUET OU WC MOUSSE	5 minutes	JET	NON	1 fois par jour
GOULOTTES	PAD Eponge magique	WC MOUSSE	5 minutes	JET	NON	1 fois par jour
VITRES douches	PAD	EURYS BOUQUET	5 minutes	JET	RACLETTTE + MICROFIBRE	1 fois par jour
MIROIRS PORTES VITREES	MICROFIBRE + RACLETTTE	VITRALEX	NON	NON	RACLETTTE	2 fois par jour
BAIES VITREES	RACLETTTE TELESCOPIQUE	VITRALEX	NON	NON	RACLETTTE + MICROFIBRE	2 fois par semaine
MOBILIERS	MICROFIBRE	SUPRALU (inox) VITRALEX (verre) EAU OZONEE	NON	NON	MICROFIBRE	2 fois par jour

3.4. FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS

- ✓ Information de désinfection validée (désinfection des mains dès l'entrée dans le bâtiment, puis lavages de mains réguliers imposés à toute l'équipe) ;
- ✓ Prise de service et débauche décalés pour limiter les effectifs dans les vestiaires (femmes 2 maxi, homme 2 maxi) ;
- ✓ Interdiction de laisser des effets personnels notamment vestimentaires hors des casiers personnels (vestiaires, lieux communs, local MNS, salle de pause) ;
- ✓ Masques, gants et visières à disposition des agents, à porter obligatoirement ;
- ✓ Désinfection avec lingettes des espaces et du matériel utilisé par les agents (espace repas, ordinateur, douche vestiaire personnel avec produits adaptés aux locaux avec effet immédiat et sans temps de séchage ni rinçage) ;
- ✓ Limiter la manipulation du matériel au maximum. Prêt de matériel pour les leçons uniquement ;
- ✓ La pause méridienne : limiter les nombre d'agents à 4 dans la salle de repos du personnel, micro-ondes et cafetière désinfectés après chaque utilisation / stockage hermétique des aliments dans le frigo (nominatif et limité à 12 heures) / Toute bouteille doit également comporter le nom de son propriétaire ;
- ✓ Protocole de secours, noyade et bobologie (mise à disposition de masques et gants sur le bord du bassin) et masque intégral pour aller chercher la victime. Utilisation de la bouée rescue pour le sauvetage aquatique ;
- ✓ Tee-shirts supplémentaires distribués aux agents qui le souhaitent ;
- ✓ Obligation de porter des gants imperméables pour protéger les mains lors du nettoyage ;
- ✓ Le protocole de nettoyage/désinfection (fréquence, produits, etc.) est rédigé et affiché au sein de l'établissement, à des endroits stratégiques ;

3.5. ORGANISATION DU TRAVAIL POUR LES PERSONNELS

Cheminement de l'agent

- Arriver par l'entrée principale ou le sous-sol équipé d'un masque ;
- Se désinfecter les mains à l'arrivée dans l'établissement ;
- Prévoir gel hydroalcoolique sur les deux entrées ;
- Dans les vestiaires deux agents maximum, deux hommes et deux femmes ;
- Arrivées différées de 10 minutes au cas où la fréquentation des vestiaires a dépassé l'effectif préconisé ;
- Arrivée en priorité des agents affectés à la surveillance des bassins et ensuite des agents affectés au cours de natation ;
- Ne pas excéder 2 agents en même temps dans le local MNS ;
- Sur les bassins respecter la distanciation physique d'un mètre ;
- Désinfecter sa chaise de surveillance après chaque utilisation ;
- Le port du masque est obligatoire.

Zones de désinfection

- L'accueil ;
- Le sous-sol ;
- Les vestiaires ;
- Réfectoire ;
- Le bureau MNS ;
- Les postes de surveillance.

Du gel et des lingettes devront être présents en permanence sur ces zones.

4. LA PISCINE DU CHEMIN VERT

4.1. CALCUL DE LA NOUVELLE FMI

La FMI de l'établissement passe de 700 personnes (baigneurs et visiteurs) à 560 personnes.

4.2. OUVERTURE ET FONCTIONNEMENT DES ESPACES

➤ Modalités d'ouverture des différents bassins

Sens de circulation :

L'entrée se fera par l'accès PMR de l'établissement (marquage au sol et signalétique dès le panneau se trouvant sur le parking de la piscine, poteaux et rubalise).

La sortie se fera par le parking de façon à ne pas se faire croiser les publics entrants et sortants.

Le flux de circulation se fera à sens unique. L'entrée au vestiaire se fera par le premier passage proche de l'entrée. Un marquage au sol sera établi afin de faire respecter les distanciations et le sens de cheminement. Des distributeurs de gel hydroalcoolique seront être installés à l'entrée de l'établissement ainsi qu'avant le passage aux douches (soit 2 au total).

L'espace vestiaires :

Les cabines et vestiaires sont nettoyés et désinfectés le matin entre 5h00 et 8h00.

Personnel présent comme indiqué dans le POSS, soit 2 agents en permanence de 5h00 à 20h00 dans l'espace vestiaires/sanitaire.

L'espaces douches et sanitaires

Les distributeurs de savon sont toujours remplis.

Des poubelles pour le dépôt de masques non lavables seront prévues avant la zone de douche.

Pour rappel, la douche savonnée est obligatoire avant d'entrer dans les bassins.

➤ Accueil et réservation

L'achat et la recharge d'abonnement par internet sont encouragés. Le paiement sans contact sera privilégié, le TPE sera facile d'accès et l'agent de caisse se trouvera derrière une vitre en Plexiglas.

Les usagers pourront continuer de se présenter en caisse pour l'achat de billet d'entrée à l'unité.

Un marquage au sol facilitera le respect de la distance pour se rendre auprès de l'agent de caisse.

L'espace accueil sera vidé de son mobilier.

Principe : l'établissement accueillant du public en continu, il est indispensable d'organiser un circuit pour que les entrées et les sorties se croisent le moins possible, en privilégiant la "marche en avant".

Plusieurs zones sont à prendre en compte pour la distanciation spatiale et la régulation des flux :

- l'espace ACCUEIL ;
- l'espace VESTIAIRES ;
- l'espace DOUCHES/SANITAIRES ;
- l'espace BASSINS.

➤ Organisation de l'usage des vestiaires et des douches

L'espace accueil :

- tout le mobilier de l'accueil est stocké ailleurs (tables, chaises, bancs);
- le hall d'accueil est nettoyé et désinfecté par les agents d'entretien au moins 2 fois par jour (le matin et le midi) ;
- les régisseurs sont chargés de désinfecter régulièrement la banque d'accueil, le terminal TPE, les vitres en Plexiglas et les portiques d'accès, en lien avec l'agent présent ;
- les sanitaires PMR de l'espace accueil sont accessibles et nettoyés après chaque passage par l'agent présent à l'accueil de 8h00 à 22h00 ;
- le sèche-mains de l'accueil est désactivé, au même titre que tous les sèche-cheveux ;
- l'utilisation d'aspirateur demeure déconseillé vu le risque de propagation du virus ;
- les portes d'entrée resteront ouvertes autant que possible, pour éviter les contacts sur leurs surfaces ;
- la distanciation spatiale sera marquée au sol à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment ;
- un seul agent sera en poste à la caisse, aucun autre agent autorisé à entrer. L'agent présent à l'accueil veillera au respect des distances de sécurité ;
- le paiement sans contact sera privilégié, le TPE facile d'accès et le caissier derrière une vitre en Plexiglas ;

4.3. PROTOCOLE D'ENTRETIEN ET DE DESINFECTION DES ESPACES ET DES MATERIELS

Nettoyage sans public

Un nettoyage journalier de l'ensemble de l'établissement sera effectué tous les matins sans la présence du public de 5h00 à 8h00 suivant le protocole habituel. Néanmoins un travail plus conséquent de désinfection sera fait sur les lieux principaux et de contacts des usagers (entrée, tripodes, clenches, ...). Voir fiches en annexe

Nettoyage ouverture public/scolaires

Pour maintenir un état de propreté maximal, c'est un nettoyage simplifié et continu :

- horaires : 8h00 – 20h00.

- 2 agents en permanence :

- 1 agent dans l'espace cabines (individuelles et familiales)

- 1 agent dans l'espace douches / sanitaires / collectifs

- en présence du public/scolaires, Nettoyer et désinfecter régulièrement les surfaces et les objets qui sont fréquemment touchés :

- ✓ les poignées de porte
- ✓ les interrupteurs
- ✓ les robinets d'eau des toilettes
- ✓ les accoudoirs de chaises, tables, bancs
- ✓ les rampes d'accès

- Nettoyer avec les produits de nettoyage/désinfection habituels (pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants devraient être efficaces s'ils respectent la norme de virucidie pour les virus enveloppés).

- Il faut éviter si possible l'utilisation de vaporisateur ou pulvérisateur afin de limiter la formation d'aérosol de produit désinfectant pouvant être inhalé et ainsi irriter les voies respiratoires. Si un tel vaporisateur est utilisé, le régler afin d'avoir un jet à grosses gouttes.

- L'utilisation d'aspirateur demeure déconseillé vu le risque de propagation du virus ;
- Aérer les locaux (par ouverture en grand de toutes les fenêtres) notamment pendant et après les opérations de nettoyage, et vérifier le bon fonctionnement des systèmes d'aération et de ventilation.

- espaces à nettoyer et désinfecter en permanence :

- cabines individuelles ;
- douches et sanitaires ;
- hall d'accueil.

- matériel utilisé :

- pad ;
- chariot double seaux (1 rouge avec le détergent + 1 bleu pour le rinçage) ;
- auto laveuse ;
- pulvérisateur pour désinfecter ;
- monobrosse.

4.4. ORGANISATION DU TRAVAIL POUR LES PERSONNELS

Matériel de protection

Tous les agents seront équipés de matériels de protection (visières, masques).

Locaux communs

Une organisation sera mise en place et des consignes seront dispensées afin que les lieux communs tels que les vestiaires du personnel, salle de repas, bureau informatique ne soient occupés que par trois agents au maximum. Des règles strictes de désinfection par les agents occupant l'un de ces espaces seront mises en place par affichage ainsi que du produit de désinfection.

Bassins

Les éducateurs de surveillance ne pourront pas occuper le point central de surveillance en même temps. Les chaises hautes devront être en priorité utilisées et désinfectées à chaque rotation.

5. LA PISCINE GRÂCE DE DIEU

5.1. CALCUL DE LA NOUVELLE FMI

La FMI s'élève 80% de la FMI normale et passe de 387 à 309 personnes.

5.2. OUVERTURE ET FONCTIONNEMENT DES ESPACES

➤ **Modalités d'ouverture des différents bassins**

Ouverture au public

L'ouverture de la piscine se fait en continu, toute la journée, selon les horaires indiqués ci-dessous.

Hors vacances scolaires :

Lundi de 7h à 8h

Du lundi au vendredi : de 17h à 20h

Pendant les vacances scolaires :

Lundi de 7h à 8h

Du lundi au vendredi : de 10h à 12h et de 14h à 19h

Avant même l'entrée dans l'établissement, le marquage au sol sur la voirie invite les usagers à appliquer les règles de distanciation avant l'accès à la caisse. Les affiches rappellent dès la porte d'entrée les préconisations de rigueur.

Le port du masque est obligatoire jusqu'à l'espace vestiaires, où une poubelle spécifique sera disposée à cet effet.

Un circuit est organisé pour limiter les croisements (cf plans).

1 entrée – 1 sortie

Un circuit est organisé afin que les personnes arrivantes croisent le moins possible les personnes sortantes. Il est prévu : une file pour entrer et une file pour sortir. Pour l'entrée, un marquage au sol permet d'assurer le respect de la distanciation. L'agent de caisse filtre les usagers pour assurer le respect de la FMI.

L'accès aux bassins s'effectue séparément selon que l'usager accède ou quitte les bassins.

➤ **Accueil et réservation**

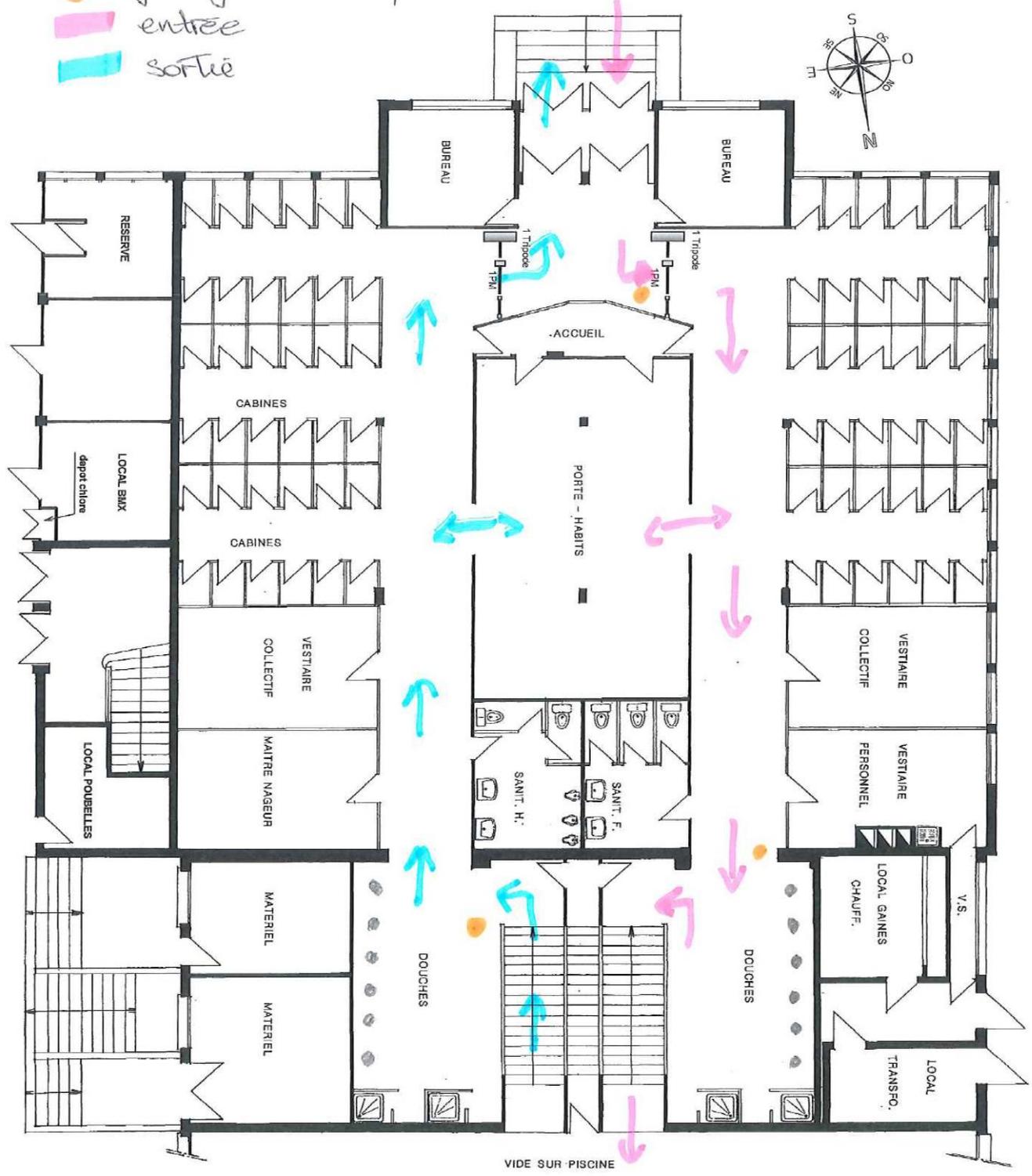
L'achat et la recharge d'abonnement par internet sont encouragés. Le paiement sans contact sera privilégié, le TPE sera facile d'accès et l'agent de caisse se trouvera derrière une vitre en Plexiglas.

Les usagers pourront continuer de se présenter en caisse pour l'achat de billet d'entrée à l'unité.

Un marquage au sol facilitera le respect de la distance pour se rendre auprès de l'agent de caisse.

L'espace accueil sera vidé de son mobilier.

● gel hydroalcoolique
▬ entrée
▬ sortie



NI

5.3. PROTOCOLE D'ENTRETIEN ET DE DESINFECTION DES ESPACES ET DES MATERIELS

Pendant le temps hors présence du public, les protocoles de nettoyage et désinfection restent inchangés.

En présence du public, les méthodes des protocoles de nettoyage et désinfection restent valides mais la désinfection est permanente dans les zones. Pendant ce temps, l'utilisation de l'eau ozonée est systématique quel que soit le support. Elle peut être appliquée avec les autolaveuses (avec détrempage) ou avec des mops (selon la méthode de préimprégnation) ou des microfibrés. Toutefois, il est possible en cas de faible affluence d'utiliser également la vapeur. L'utilisation des sèche-cheveux est proscrite.

Stade nautique Eugène Maës		Tableau synthétique des protocoles d'entretien avec les principaux produits utilisés				mise à jour 15/01/2018		 Caenlamer NORMANDIE COMMUNAUTE NORMANDE	
Hygiène hors présence public ou par zonage (nettoyage et désinfection)									
Phase 1 : réalisé par l'équipe du soir (20h à 23h), Phase 2 : réalisé par l'équipe du matin (5h à 8h)									
SUPPORTS	FREQUENCE	MATERIEL	EPI	PRODUIT	DOSE	TEMPS DE CONTACT selon efficacité voulue	RINCAGE	OBSERVATIONS	
Sols plages bassins	1 fois par semaine	monobrosse ou autolaveuse (avec eau ozonée)	gants chaussures de sécurité lunettes	Eury's Eau ozonée	1%	5 minutes minimum	oui	Détrempage de la zone Respecter le temps de contact Puis passage de l'auto-laveuse en aspiration (en marche lente pour être plus efficace) Eurys : 1 fois par semaine (2 fois si nécessaire) P1 : lundi et mardi par moitié P2 : mercredi	
Sols sanitaires, zones cabines, collectifs et casiers	1 fois par jour avec alternance des produits	monobrosse ou autolaveuse (avec eau ozonée)	gants chaussures de sécurité lunettes	Eury's Primactyl eau ozonée	selon produit	6 minutes minimum	oui	Détrempage de la zone Respecter le temps de contact Puis passage de l'auto-laveuse en aspiration Eurys : les lundis, mercredis, vendredis et dimanches Primactyl : les mardis, jeudis et samedis	
sol du hall	quotidienne	autolaveuse 500 ou utilisation de la machine à vapeur	gants	eau ozonée ou eau déminéralisée		5 minutes (eau ozonée) 0 pour la vapeur	non	Pour une utilisation efficace de la vapeur, adopter une allure lente pour permettre désinfection optimale	
Bouton poussoir, barre d'appui, trespas et distributeur de papier	1 fois par jour et suivant l'état	pulvérisateur et microfibre bleue	gants	Eau ozonée ou Primactyl dosé	2%	5 minutes minimum	non		
W.C	1 fois par jour	pulvérisateur et microfibre rose	gants	Eury's, Primactyl & Eau ozonée	selon produit	5 minutes minimum	non		
Intérieur des toilettes	Autant de fois que nécessaire	pulvérisateur	gants	Eury's	1%	5 minutes minimum	non	Frotter l'intérieur de la cuvette avec la brosse Mettre du détartrant Eurys Temps d'action :	
Poubelle	1 fois par jour et suivant l'état	pulvérisateur et microfibre jaune	gants	Eau ozonée ou Primactyl	2%	5 minutes minimum	non		

Entretien en journée (entretien et désinfection)								
répartition des agents sur les zones selon le planning								
SUPPORTS	FREQUENCE	PREPARATION	EPI	PRODUIT	DOSE	TEMPS DE CONTACT selon efficacité voulue	RINCAGE	OBSERVATION
Sols plages bassin et sanitaires, zones cabines et casiers	au moins 1 fois par jour	autolaveuse ou utilisation de la machine à vapeur	gants chaussures de sécurité lunettes	<u>Avec l'autolaveuse</u> eau ozonée ou Primactyl	2%	5 minutes minimum	oui	Eau ozonée : Peut être effectué en présence du public. Détrempage puis passage de l'autolaveuse pour assécher le support. Vapeur : Pour une utilisation efficace, adopter une allure lente pour permettre désinfection optimale
Bouton poussoir, barre d'appui, trespas et distributeur de papier	Autant de fois que nécessaire	pulvérisateur et microfibre bleue	gants	Eau ozonée ou Primactyl	2%	5 à 15 mn selon produit	non	
W.C	Autant de fois que nécessaire	pulvérisateur et microfibre rose	gants	Eury's & ou Eau ozonée	1%	5 à 15 mn selon produit	non	
Intérieur des toilettes	Autant de fois que nécessaire	balayette	gants	Eury's & ou Eau ozonée	1%	5 à 15 mn selon produit	non	
Poubelle	Autant de fois que nécessaire	pulvérisateur et microfibre jaune	gants	Eau ozonée ou Primactyl	2%	5 à 15 mn selon produit	non	

5.4. FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS

Compte tenu des agents mutualisés sur l'ensemble du complexe sportif (stade nautique, piscine Grâce de Dieu et patinoire), l'ensemble du personnel est déjà sensibilisé aux préconisations de sécurité sanitaire. De plus, des réunions sont programmées avec les agents ; des fiches synthèse sont affichées dans les espaces du personnel. Par ailleurs, la direction reste à l'écoute de tout questionnement d'un agent.

Les règles sont énoncées et rappelées aux personnels.

Sécurité des agents

Les personnels seront attentifs à maintenir les gestes barrière et rappeler si nécessaire aux nageurs ces consignes. Des masques et des visières seront mis à disposition des personnels. Le port du masque est obligatoire.

Pour l'entretien des surfaces, le port des gants est conseillé avec nécessité de se laver les mains avant et après chaque utilisation.

Les grands principes sont :

- Les locaux sont aérés systématiquement ;
- Un maximum 2 agents dans la salle de repos et les vestiaires est autorisé ;
- Chaque agent qui utilise la salle de repos nettoie son espace de repas et le matériel utilisé avec le *Primactyl* et l'essuie tout laissé à cet effet ;
- Les poignées de porte du micro-ondes et du réfrigérateur seront nettoyées après chaque utilisation ;
- Dans le réfrigérateur, chaque repas déposé doit être enfermé dans un contenant avec le nom de l'agent. Toute bouteille doit également comporter le nom de son propriétaire. Aucun aliment ne doit rester plus d'une journée. Le réfrigérateur sera désinfecté deux fois par semaine à la vapeur.
- Interdiction de laisser trainer des effets personnels notamment vestimentaires hors des casiers personnels ;
- Les matériels pédagogiques seront désinfectés par les éducateurs après chaque utilisation à l'eau ozonée et à la vapeur ;

- Les talkies walkies seront désinfectés par les agents au *Primactyl* après chaque utilisation ;

Des boîtes de lingettes désinfectantes sont laissées à disposition du personnel pour la désinfection des espaces de travail (bureau, clavier, souris, sacs oxygéo...) dans les locaux MNS et en caisse.

5.5. ORGANISATION DU TRAVAIL POUR LES PERSONNELS

Zone de déchaussage

- Utilisation de l'eau ozonée pour le nettoyage et la désinfection du banc et de la cabine avec l'aide d'une microfibre préimprégnée ou d'un pulvérisateur ;
- Interdiction d'utiliser les sèche-cheveux, Vérification de la disponibilité de savon en permanence dans les distributeurs.

Zone cabines

- Des poubelles réservées aux masques sont disposées près des cabines. Elles comportent deux sacs qui sont à jeter dans le container gris ;
- L'eau ozonée sera utilisée pour le nettoyage et la désinfection des cabines à l'aide d'une microfibre préimprégnée ou d'un pulvérisateur ;
- Le maintien de l'hygiène des sols se fera par l'utilisation de raclettes, de mops préimprégnés, et par des autolaveuses.

Zone casiers

- L'entretien est réalisé à l'aide de microfibrilles préimprégnées, à l'eau ozonée ou à la vapeur ;
- Le maintien de l'hygiène des sols est effectué par l'utilisation de raclettes, de mops préimprégnés, et par des autolaveuses.

Douches, sanitaires et escaliers

- Vérification de la disponibilité de gel hydroalcoolique utilisé avant la douche pour le baigneur ;
- Pour les douches, utilisation de l'eau ozonée pour le nettoyage et la désinfection des trespas avec l'aide d'une microfibre préimprégnée ou d'un pulvérisateur ;
- Vérification de la disponibilité de gel douche, en permanence fourni ;
- Nettoyage des lavabos et toilettes à l'aide d'eau ozonée ou du *Primactyl* ;
- Pour les escaliers, utilisation de la raclette et des mops avec de l'eau ozonée pour le nettoyage et la désinfection.
- Nettoyage du pédiluve toutes les demi-heures ou plus si nécessaire.

Zone bassins

- Maintenir la zone propre à l'aide d'une mop préimprégnée à l'eau ozonée ;
- Utilisation de la méthode de détrempage avec l'autolaveuse (avec l'eau ozonée) sur les plages toutes les heures ;
- Désinfection des zones entre deux plots à l'aide d'une mop préimprégnée à l'eau ozonée.

Remarque : une attention particulière sera apportée sur les zones contact (poignées de porte, interrupteurs, boutons ascenseur, rampes d'escalier, robinets, chasses d'eau...) et les sanitaires.

Toutes les poubelles noires doivent être maintenues ouvertes afin d'éviter tout contact.

5.6. ELEMENTS DE MODIFICATION DU POSS

Les deux MNS sont en surveillance sur le bassin de 25m, circulant autour en respectant la zone de surveillance mais aussi les mesures de distanciation physique répondant aux mesures sanitaires. Cependant, 1 MNS peut être détaché de sa mission de surveillance pour effectuer une rotation, un cours ou une pause...

6. LA PATINOIRE

6.1. CALCUL DE LA NOUVELLE FMI

La FMI du nombre de patineurs sur la glace est initialement de 1080. La définition d'un nombre de patineurs par mètre carré de glace ne paraît pas suffisamment pertinente pour définir la fréquentation maximale instantanée de l'établissement, car un tel ratio ne tiendrait pas compte des règles d'usage et d'occupation de la glace.

La définition d'un nombre de patineurs par mètre carré de surface de glace est une base de calcul. Ainsi 4m² par utilisateur permet de calculer une FMI à **435** patineurs sur la glace.

6.2. OUVERTURE ET FONCTIONNEMENT DES ESPACES

➤ Modalité d'ouverture

L'ouverture de la patinoire se fait dans le respect des horaires indiqués ci-dessous.

Hors vacances scolaires :

Mardi et vendredi : 21h30-23h30

Mercredi : 14h00-16h15

Jeudi : 14h00-16h00 et 21h30-23h30

Samedi : 14h15-16h45

Dimanche : 10h15-12h15 et 15h15-17h45

Pendant les vacances scolaires :

Lundi : 10h00-12h00 et 14h00-16h45

Mardi, jeudi, vendredi : 10h00-12h00, 14h00-16h45 et 21h30-23h30

Mercredi : 14h00-16h30

Samedi : 14h15-16h45

Dimanche : 10h15-12h15 et 15h15-17h45

➤ Accueil et réservation

- L'achat et la recharge d'abonnement sont encouragés uniquement en caisse. Les usagers doivent néanmoins se présenter en caisse pour l'achat de billet d'entrée unique. Un marquage au sol facilite le respect de la distance pour se rendre auprès de l'agent de caisse.
- Le contrôleur assure le respect de la FMI en lien avec l'agent de caisse.
- Les bancs de l'espace accueil et du hall sont enlevés.

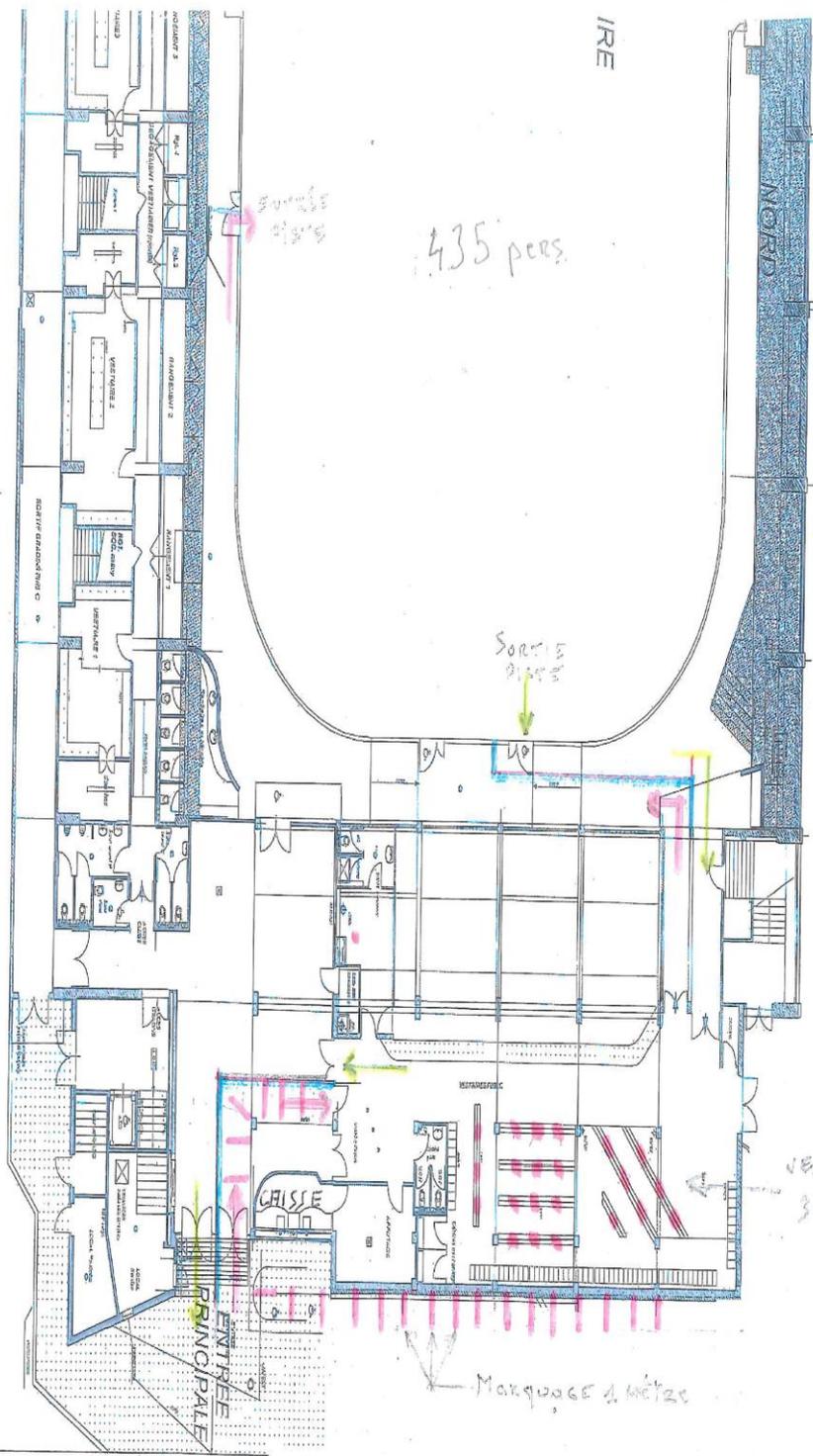
➤ Organisation de l'usage des vestiaires

Pour aider au respect d'un mètre entre chaque utilisateur, les bancs seront marqués à cet effet. Les entrées et les sorties se feront par les portes dédiées à cet effet. (Voir plan)

Les chiffons utilisés au séchage des patins doivent être déposés dans la poubelle prévue à cet usage après chaque utilisation et ne doivent en aucun cas servir deux fois de suite.

PLAN VESTIAIRE POUR STADION DE CAEN		Date :	24/06/2013	PLAN GENERAL - REZ DE CHAUSSEE ETAT FUTUR				PAGE :
Echelle :		1/250		ESQ	APS	APD	ATX	PC5 (page 12)
				DP	PC	DCE	DOE	

LES COTES DONNEES SONT A TITRE INDICATIF.
LES ENTREPRISES DOIVENT VERNIER LES COTES SUR PLACE AVANT TOUTES FABRICATIONS OU POSER.
LES ENTREPRISES SONT TENUES RESPONSABLES DE LEURS COTES D'EXECUTION.



— Cotes
— Sortie
— Sortie

➤ **De recommandations et nouveaux interdits**

Outre les obligations et interdits inscrits dans le règlement intérieur de la patinoire, d'autres interdictions et préconisations seront amendées au règlement intérieur et feront l'objet d'une signalétique à l'entrée.

L'affichage des gestes barrière reprenant les directives nationales sera assuré autant que possible dans tous les espaces :

- *Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ;*
- *Se couvrir systématiquement le nez et la bouche quand on tousse ou éternue dans son coude ;*
- *Se moucher dans un mouchoir à usage unique ;*
- *Eviter de se toucher le nez, la bouche et le visage ;*
- *Porter un masque grand public dans l'établissement.*

D'autres recommandations et interdictions seront ajoutées :

- *Interdiction d'utiliser les sèche-mains ;*
- *Recommandation pour ne pas dépasser 1 heure de pratique.*

➤ **Éléments de communication**

L'ensemble des nouvelles recommandations seront affichées au public sous forme de logo dans tous les espaces.

6.3. PROTOCOLE D'ENTRETIEN ET DE DESINFECTION DES ESPACES ET DES MATERIELS

Sécurité des agents

Les personnels seront attentifs à maintenir les gestes barrière et rappeler si nécessaire aux patineurs ces consignes. Des masques sont mis à disposition des personnels.

Le port est obligatoire.

Pour l'entretien des surfaces, le port des gants est conseillé avec nécessité de se laver les mains avant et après chaque utilisation.

Dans les espaces réservés au personnel :

- La présence des personnels dans la salle de restauration est limitée à 2 personnes en simultané. Chaque agent qui utilise la salle de repos nettoie son espace de repas et le matériel utilisé avec le Primactyl (ou l'eau ozonée) et l'essuie tout laissé à cet effet ;
- Les poignées de porte du micro-onde et du réfrigérateur seront nettoyées après chaque utilisation.
- Dans le réfrigérateur, chaque repas déposé doit être enfermé dans un contenant avec le nom de l'agent. Toute bouteille doit également comporter le nom de son propriétaire. Aucun aliment ne doit rester plus d'une journée ;
- Interdiction de laisser trainer des effets personnels notamment vestimentaires hors des casiers personnels.

Protocoles d'hygiène

Pendant le temps hors présence du public, les protocoles de nettoyage et désinfection restent inchangés.

En présence du public, les méthodes des protocoles de nettoyage et désinfection restent valides mais la désinfection est permanente dans les zones. Pendant ce temps, l'utilisation de l'eau ozonée est systématique quel que soit le support. L'utilisation des sèche-mains, est proscrite, les appareils seront déconnectés.

Des règles de bases sont rappelées aux agents :

- La disponibilité permanente de savon et de gel hydroalcoolique est impérative.
- L'utilisation du Primactyl pour nettoyer les lavabos est possible ;
- Une poubelle spécifique pour les masques jetables est disposée dans les vestiaires ;
- Toutes les poubelles doivent être maintenues ouvertes afin d'éviter tout contact."
- Une attention particulière sera apportée sur les zones contact (poignées de porte, interrupteurs, boutons ascenseur, rampes d'escalier, robinets, chasses d'eau...) et les sanitaires.
- Les agents peuvent être amenés à rappeler à tout usager si nécessaire les préconisations imposées dans l'établissement.

Des boîtes de lingettes désinfectantes sont laissées à disposition du personnel pour la désinfection des espaces de travail (bureau, clavier, souris...) en caisse.

Les patins seront systématiquement désinfectés après usage. Ils seront dans un premier temps positionnés comme inutilisable pour ensuite être désinfectés au Primactyl.

Protocoles d'entretien

Entretien en journée (entretien et désinfection)										
répartition des agents sur les zones selon le planning										
SUPPORTS	FREQUENCE	PREPARATION	EPI	PRODUIT	DOSE	ACTION	TEMPS DE CONTACT	RINCAGE	RECHARGE	OBSERVATION
Sois hall entrée, sanitaires et escaliers	au moins 1 fois par jour	autolaveuse ou utilisation de Mops préimprégnées		Eury's & Eau en alternance	2%		5 minutes	oui		
Poignées portes, Boutons poussoir, Robinets, barre d'appui, trespas et distributeurs de savon et papier, casiers	Autant de fois que nécessaire			Primactyl dosé	2%		5 à 15 minutes selon produit	non		
W.C	Autant de fois que nécessaire			Primactyl dosé	2%		5 à 15 minutes selon produit	non		
Intérieur des toilettes	Autant de fois que nécessaire			Eury's dosé	2%		5 à 15 minutes selon produit	non		
Poubelle	Autant de fois que nécessaire			Primactyl dosé	2%		5 à 15 minutes selon produit	non		

Hygiène hors présence public ou par zonage (nettoyage et désinfection)										
SUPPORTS	FREQUENCE	PREPARATION	EPI	PRODUIT	DOSE	ACTION	TEMPS DE CONTACT	RINCAGE	RECHARGE	OBSERVATIONS
Sois sanitaires, Hall entrée et escaliers	1 fois par jour avec alternance des produits			Eury's ou Primactyl			5 minutes	oui		Détrempage de la zone Respecter le temps de contact Puis passage de l'auto-laveuse en aspiration Eury's : les lundis, mercredis, vendredis Primactyl : les mardis, jeudis
Poignées portes, Boutons poussoir, Robinets, barre d'appui, trespas et distributeurs de savon et papier, casiers	1 fois par jour et suivant l'état			Primactyl dosé	2%		5 minutes	non		
W.C	1 fois par jour			Primactyl dosé	2%		10 minutes	non		
Intérieur des toilettes	Autant de fois que nécessaire			Eury's dosé	2%		10 minutes	non		Frotter l'intérieur de la cuvette avec la brosse Mettre du détartrant Eury's Respecter le temps d'action
Poubelle	1 fois par jour et suivant l'état			Primactyl dosé	2%		5 minutes	non		

6.4. FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS

Compte tenu des agents mutualisés sur l'ensemble du complexe sportif (stade nautique, piscine Grâce de Dieu et patinoire), l'ensemble du personnel est déjà sensibilisé aux préconisations de sécurité sanitaire. De plus, des réunions sont programmées avec les agents ; des fiches synthèse sont affichées dans les espaces du personnel. Par ailleurs, la direction reste à l'écoute de tout questionnement d'un agent.